

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/190 DU 5/5/79
Portant nomination de Madame MOUNGALI
Victorine, Secrétaire Principale d'Admi-
nistration de 2° échelon en qualité de
Directrice des Services Administratifs et
Financiers à la Direction Générale du Travail.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
Vu le décret n°78/417 du 27 Mai 1978 portant nomination de Monsieur
MALEKAT Félix en qualité de Directeur des Affaires Administratives et Financières
au Secrétariat Général à la Fonction Publique et au Travail;
Le Conseil de Cabinet entendu;

DECRETE :

Article 1er.— Madame MOUNGALI Victorine, Secrétaire Principale d'Administration de
2° échelon, précédemment Chef du 4ème Bureau à la Direction de la Fonction Publique
est nommé Directrice des services administratifs et financiers à la Direction
Générale du Travail.

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

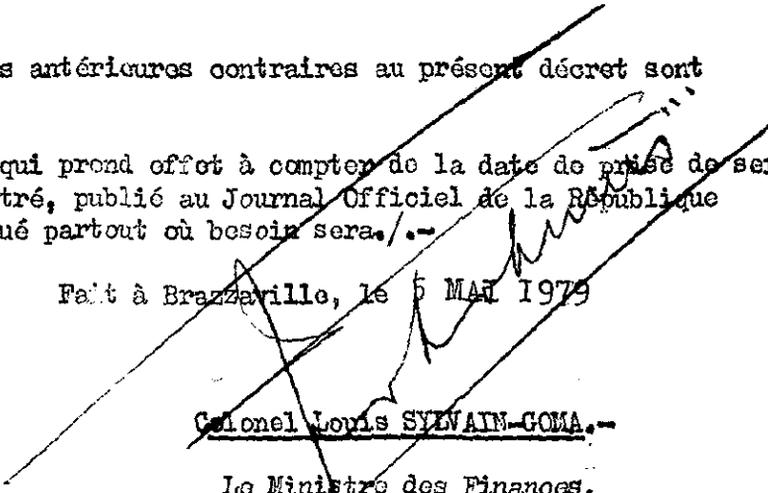
Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-
ment de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à Brazzaville, le 5 MAI 1979

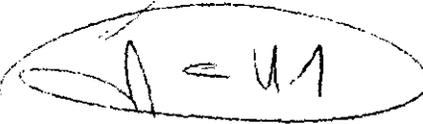
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Ministre du Travail et de
Justice, Garde des Sceaux,


Vitor TAMBA-TAMBA..


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA..

Le Ministre des Finances,


Henri LOPES..